



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emplois reserves

Question écrite n° 59659

Texte de la question

M Bernard Lefranc demande a M le secretaire d'Etat aux handicapés de bien vouloir lui dresser le bilan par administration de l'application de la loi de 1987 qui oblige celles-ci a employer au moins 5 p 100 de personnes handicapées parmi leur personnel.

Texte de la réponse

Reponse. - L'application par les administrations de l'Etat et leurs établissements publics de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des handicapés fait chaque année l'objet d'un rapport adresse au Parlement par le ministre du travail. Le bilan elabore au titre de l'exercice 1990 a partir des reponses des departements ministeriels a l'enquete annuelle a laquelle procede la direction generale de l'administration et de la fonction publique permet de constater qu'au 31 decembre 1990 les beneficiaires de l'obligation d'emploi representent 3,38 p 100 des effectifs de la fonction publique de l'Etat, contre 3,8 p 100 au titre de l'exercice precedent. Cette legere diminution en terme de pourcentage resulte notamment de la prise en compte des chiffres communiés par le ministere de l'education nationale (2,9 p 100 des effectifs, soit 30 500 agents a rapporter a un effectif total de 1 073 307 agents) qui n'avait pu, les années precedentes, communiquer de donnees chiffrees. Le nombre de beneficiaires passe ainsi de 46 876 a 79 320 en un an. On constate par ailleurs une progression sensible pour ce qui est du montant des contrats conclus avec les structures de travail protegee, soit 64 548 220 francs en 1990. Le Gouvernement est determine a accroître les efforts engages dans les differentes administrations.

Données clés

Auteur : [M. Lefranc Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59659

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2995